

ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS : OUVERTURE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE POUR SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2026

*LES INSCRIPTIONS EN LIGNE REMPLACENT LES FICHES PAPIER
OUVERTURE LE 17 AOÛT 2026*

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLeM) organise ses accueils de loisirs du mercredi 2 septembre au 14 octobre 2026, sur quatre sites du territoire. Nouveauté de cette rentrée : les inscriptions, jusqu'ici réalisées sur fiche papier, se feront désormais exclusivement en ligne via l'Espace Famille sur le site internet de la communauté de communes, à compter du 17 août.

Des mercredis animés pour les enfants du territoire

Ouverts aux enfants âgés de 3 à 12 ans, les accueils de loisirs proposeront du 2 septembre au 14 octobre 2026, des animations ludiques et créatives autour du thème « Les aliments en folie ».

Une offre de proximité sur plusieurs sites

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, les accueils de loisirs sont répartis sur le territoire :

- Le Dorat,
- Bellac,
- Cieux
- Cromac (à Mondon),

Modalités des inscriptions (exclusivement en ligne) :

Les inscriptions se font désormais uniquement via l'Espace Famille, accessible depuis le site internet de la communauté de communes :

- Ouverture des inscriptions : 17 août 2026
- Date limite d'inscription : 9 septembre 2026

Afin d'accompagner les familles dans l'utilisation de ce nouvel outil numérique, des réunions d'information sont proposées sur chaque site :

- Jeudi 27 août de 18h30 à 20h30
- Mercredi 2 septembre de 16h30 à 18h30

Horaires et tarifs :

Les accueils sont ouverts de 7h30 à 18h30 avec l'arrivée possible entre 7h30 et 9h30 et le départ entre 17h et 18h30, avec les possibilités de fréquenter la journée complète, à la demi-journée avec ou sans repas.

Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial, à partir de 9,75€ la journée avec repas, «passports CAF» déductibles, conformément à la délibération du 8 juin 2026.



CONTACT

Service communication

tél. 05 55 60 09 99 / email : communication@cchlem.fr